



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 004

Le mardi 8 février 2022

Présidente : Mme Karen Vecchio



Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 8 février 2022

• (1540)

[Traduction]

La présidente (Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC)): La séance est ouverte.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le mardi 4 février 2022, le Comité poursuit son étude sur la violence entre partenaires intimes et la violence domestique au Canada.

Vu la pandémie, les recommandations des autorités sanitaires et la directive du Bureau de régie interne du 19 octobre 2021, il est recommandé à tous ceux qui assistent à la réunion en personne de prendre les mesures suivantes pour assurer la sûreté de tous.

Quiconque présente des symptômes doit participer à la réunion par Zoom et ne pas y assister en personne. Chacun doit maintenir une distance de deux mètres avec les autres, qu'il soit assis ou non. Chacun doit porter un masque non médical quand il se déplace dans la pièce et il est recommandé de porter le masque en tout temps, même quand on est assis. Chacun doit se désinfecter les mains à l'entrée de la salle. Les salles sont nettoyées avant et après chaque réunion et nous vous demandons de nettoyer votre place à votre départ, simplement pour aider la personne suivante.

Voici quelques règles à l'intention de ceux qui participent en virtuel.

Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix, bien sûr. Sachez qu'un service d'interprétation vous est offert à tous. Sélectionnez votre langue à l'endroit prévu à cette fin. Attendez que je vous nomme avant de prendre la parole. De plus, n'oubliez pas de baisser la tige de votre micro, afin que nous puissions mieux vous comprendre.

Je vous rappelle que toutes vos observations doivent être adressées à la présidence. Veuillez parler lentement et clairement, alors essayez de ne pas parler comme moi.

Avant que nous commencions, j'aimerais informer les membres du Comité que l'organisme Hébergement femmes Canada a fourni au Comité un rapport rédigé dans seulement une des deux langues officielles. Parce que le rapport est volumineux — il compte environ 400 pages —, le Bureau de la traduction ne sera pas en mesure de le traduire avant la fin de l'étude. Toutefois, je crois qu'il est important que tous les membres y aient accès et que le Comité en tienne compte dans le cadre de son étude.

J'aimerais demander l'approbation du Comité pour faire traduire le sommaire du rapport, qui compte environ 10 pages.

À titre d'information supplémentaire, Lise Martin nous a fourni un excellent document qui a été rédigé tout récemment. Il compte environ 150 pages et contient des renseignements, une bibliogra-

phie, des témoignages et des notes de bas de page. Il contient beaucoup de bonnes choses.

Je crois que nous pourrions faire traduire le sommaire. Ce serait bien de le faire en tant que membres du Comité et de dire que nous avons besoin qu'au moins cette partie soit traduite. Par la suite, nous pourrions lire le reste du rapport par nous-mêmes. Il a été reçu dans une seule langue officielle, mais c'est un rapport exceptionnel que nous devrions examiner.

Je vais donc interroger le Comité à ce sujet. Le Comité souhaite-t-il demander que le sommaire soit traduit en son nom, de sorte que nous puissions l'ajouter à notre étude et à notre rapport? Puis-je avoir un vote à main levée?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merveilleux. Madame la greffière, vous avez reçu les consignes. Si vous pouviez vous assurer que c'est fait, ce serait formidable.

Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais vous donner un avertissement. Nous allons discuter d'expériences liées à la violence et à des agressions. Cela peut être un élément déclencheur pour des personnes qui ont vécu des expériences similaires. Si vous vous sentez bouleversés ou si vous avez besoin d'aide, veuillez en informer la greffière. Je pense que c'est vraiment important pour tous les témoins, pour tous les intervenants et pour nous, en tant que députés. Reconnaissons simplement qu'il s'agit de discussions très difficiles — dont le ton ne sera jamais enjoué — alors essayons toujours de faire preuve de compassion, surtout envers les personnes auxquelles nous nous adressons.

Je suis très heureuse d'accueillir aujourd'hui une représentante du Sudbury Women's Centre, Mme Giulia Carpenter. Veuillez me corriger si je ne prononce pas bien votre nom.

Nous accueillons également Mme Lise Martin, du regroupement Hébergement femmes Canada. Bienvenue, madame Martin.

Nous recevons aussi Mme Lorie English, du West Central Women's Resource Centre.

Vous disposez de cinq minutes chacune. J'ai ma belle petite montre ici. Je vais utiliser mon chronomètre, mais nous vous demandons d'essayer de vous en tenir à cinq minutes, en particulier parce que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Je vais céder la parole à Mme Carpenter, qui dispose de cinq minutes.

La parole est à vous.

Mme Giulia Carpenter (directrice exécutive, Sudbury Women's Centre): Bonjour. Merci, madame la présidente.

Je m'appelle Giulia et je suis la directrice exécutive du Sudbury Women's Centre, situé dans le nord de l'Ontario. Ce centre offre un endroit sûr pour soutenir les femmes dans leur cheminement, pour les aider à passer de la situation dans laquelle elles se trouvent à celle qu'elles souhaitent. Nous aidons les femmes de notre communauté depuis plus de 40 ans.

Comme toutes les organisations au Canada, nous savons que les incidents de violence conjugale se sont multipliés au fil des ans. La pandémie a entraîné une hausse marquée des cas de violence entre partenaires intimes et nous avons constaté les pressions accrues sur les finances et la santé mentale des familles en raison de la COVID. Les confinements que nous avons vécus ont fait en sorte que de nombreuses femmes n'étaient pas en sécurité dans leur propre domicile et qu'elles avaient moins de façons d'échapper au climat de violence et de contrôle. Selon un porte-parole de la police de Sudbury, du 17 mars au 26 mai 2020, les policiers ont répondu à 367 signalements de disputes conjugales — une augmentation de 7 % par rapport à 2019. Nous ne connaissons pas les chiffres exacts que lorsque les rapports seront publiés et que les femmes se manifesteront pour raconter leur histoire.

Comme je l'ai dit au début, nous offrons un lieu sûr aux femmes pour échapper à ce qui se passe dans le monde extérieur. En 2019, nous avons reçu en moyenne de 150 à 250 femmes chaque semaine à notre centre. Elles venaient participer à un atelier que nous offrons, utiliser les ordinateurs de notre bibliothèque ou obtenir des vêtements gratuits pour elles-mêmes et leurs enfants.

Lorsque la pandémie a frappé, nous avons suivi les règles de santé publique et nous avons fermé nos portes. Nous avons continué à offrir un soutien à nos clientes de manière virtuelle, par téléphone, ou nous les avons rencontrées aux abords du centre pour leur donner des articles de première nécessité. En raison des fermetures, les femmes n'ont pas eu accès à notre centre pendant la journée pour s'éloigner de leur agresseur pendant quelques heures, s'asseoir avec le personnel et établir des plans de sécurité.

En 2020, notre centre a été ouvert pendant six mois et plus de 2 700 femmes ont sollicité notre aide. Nous avons fait de notre mieux pour répondre aux besoins de nos clientes compte tenu du personnel dont nous disposions.

Nous savons qu'il y a beaucoup d'autres femmes qui essaient d'obtenir nos services ou d'autres services au sein de la communauté. La collaboration est devenue un élément important pour nous, et cette pandémie a vraiment montré qu'il est important de travailler ensemble et de nous entraider.

La santé mentale de nos employés a été un autre élément important: ils ont appris à gérer les pressions exercées par la COVID sur leur propre vie et à composer avec l'épuisement professionnel.

Pendant le peu de temps qu'il me reste, je veux vous raconter une histoire vécue dans notre communauté, une histoire racontée par le *Sudbury Star*, notre journal local. Ce n'est pas l'histoire d'une de nos clientes; c'est plutôt l'histoire d'un agresseur qui fait subir de la violence non pas à une seule partenaire intime, mais à trois partenaires intimes distinctes sur une période d'un an et demi, ainsi qu'à des enfants. Cette histoire démontre la nécessité d'accroître le soutien dans notre communauté en matière de violence conjugale et de santé mentale pour les femmes et les enfants ainsi que le soutien au personnel qui les aide.

En septembre 2020, l'agresseur et sa compagne se sont séparés. L'agresseur est allé au domicile de son ex-compagne et a violenté physiquement la femme, le fils de celle-ci et sa propre fille adolescente. Il a sorti un couteau à ouverture automatique, l'a placé sur la gorge de sa fille et a enfoncé sa tête contre un mur. L'agresseur a dit à son ex-compagne qu'il était tellement en colère qu'il se sentait capable de blesser grièvement sa fille.

En mai 2021, l'agresseur était dans une nouvelle relation avec une deuxième femme. Elle a appelé la police pour signaler que l'agresseur l'avait battue et qu'elle s'était enfuie chez une amie. L'agresseur avait saisi sa main, lui avait poussé la tête contre le mur et avait enfoncé ses pouces dans ses orbites. Il l'a ensuite agressée verbalement tout en l'étranglant.

En octobre 2021, une troisième femme a appelé la police pour signaler que le même agresseur était mécontent qu'elle ait mis fin à leur relation et qu'il la harcelait au moyen des médias sociaux et de textos.

Il a été dit au tribunal que l'agresseur avait subi des violences émotionnelles et verbales dans son enfance et qu'il avait été témoin de violence conjugale dans son foyer. C'est ce cycle qu'il faut briser, car les enfants qu'il a maltraités ont maintenant besoin d'aide.

L'une des femmes a rédigé une déclaration de la victime. Je vous en lis un extrait. « À cause de ces infractions, je ne dors plus la nuit, je ne peux pas du tout ouvrir mes fenêtres parce que j'ai peur de le faire. Dans ma maison, j'ai l'impression que quelqu'un regarde par la fenêtre... J'ai peur de sortir de chez moi. J'ai peur qu'il soit devant la porte. Je ne peux plus faire confiance à personne. »

En terminant, le Sudbury's Women Centre est un organisme de bienfaisance à but non lucratif qui se consacre à la prestation de services d'information, d'aiguillage et de soutien aux femmes qui ont été touchées par la violence ou des circonstances de vie difficiles. Les investissements du gouvernement dans la lutte contre la violence entre partenaires intimes m'inspirent confiance et j'ai bon espoir qu'au sein d'organisations, nous créerons ce changement positif que nous recherchons tous. Cela prendra du temps et nécessitera une collaboration avec d'autres organisations, mais je suis convaincue que cela se produira.

Nous nous sommes engagés à répondre aux besoins des femmes de notre communauté, à créer et à maintenir un environnement sûr, inclusif et respectueux de la diversité.

Merci.

• (1545)

La présidente: Merci beaucoup, madame Carpenter. C'était très bien.

Nous allons maintenant passer à Mme Lise Martin, qui représente Hébergement femmes Canada.

Allez-y, madame Martin. Vous disposez de cinq minutes.

Mme Lise Martin (directrice générale, Hébergement femmes Canada): Je vous remercie beaucoup de l'invitation.

Hébergement femmes Canada regroupe 15 organisations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement représentant plus de 600 maisons partout au Canada.

La pandémie de COVID nous a tous mis au défi à bien des égards. Pour les femmes et les enfants qui vivent dans la violence, l'angoisse est indescriptible. Comme le rapporte l'Observatoire canadien du féminicide, le mois dernier seulement, 20 femmes ont été victimes de féminicide. Cela représente une femme par jour et demi. Ce ne sont pas de simples statistiques. La semaine dernière, il s'agissait d'Ashley Wadsworth, de Vernon, en Colombie-Britannique.

Le premier point que j'aimerais souligner, c'est que la violence entre partenaires intimes, la violence familiale et la violence fondée sur le genre sont des questions non partisans. Je vous demande aujourd'hui de toujours garder cela à l'esprit dans vos délibérations. Personne n'est à l'abri de la violence entre partenaires intimes et de la violence familiale. Elles ne font aucune distinction entre les gens.

Cependant, il existe des répercussions différentes. Certains groupes de femmes sont confrontés à des taux de violence beaucoup plus élevés. Il s'agit notamment des femmes inuites, métisses et membres des Premières Nations, des femmes handicapées, des femmes racialisées et des femmes transgenres.

Je parlerai de deux rôles que joue Hébergement femmes Canada. Premièrement, c'est l'organisation qui a supervisé la distribution des fonds d'urgence de la COVID aux maisons d'hébergement. Deuxièmement, c'est l'organisation qui, depuis sa création en 2013, rassemble les organismes de la société civile pour demander l'adoption d'un plan d'action national.

Le 13 mars 2020 fait partie de ces dates qui restent gravées dans notre mémoire. En l'espace d'une semaine, nous discutons avec Femmes et Égalité des genres Canada, ou FEGC, de la façon dont les fonds d'urgence pouvaient être envoyés aux maisons d'hébergement. Nous avons compris qu'il s'agissait d'une entreprise énorme et notre équipe de six personnes savait que son monde était sur le point de basculer. Cependant, il nous fallait le faire, car il était urgent que les maisons d'hébergement reçoivent cette aide et nous savions que nous pouvions la leur fournir rapidement et efficacement.

Il n'y a eu aucune partisanerie dans cet exercice, et il en est encore ainsi. Toutes les maisons d'hébergement ont eu accès aux mêmes fonds et elles ont toutes été contactées en même temps. Le 4 avril 2020, les fonds ont commencé à leur être versés. En 2020, Hébergement femmes Canada a transféré 36 millions de dollars à des maisons d'hébergement de partout au pays. La moyenne par maison était de 99 000 \$. Bon nombre d'entre elles n'auraient pas pu rester ouvertes si ces fonds ne leur avaient pas été versés.

[*Difficultés techniques*] engagement [*difficultés techniques*] en 2021. Hébergement femmes Canada est en train de distribuer 81 millions de dollars aux maisons d'hébergement pour l'intervention et le rétablissement.

La collaboration entre les organisations de la société civile, entre le gouvernement et les organisations de la société civile, et entre les gouvernements fédéral et provinciaux a permis aux femmes et aux

enfants de continuer à avoir accès à des services tout au long de la pandémie.

Au nom des maisons d'hébergement et de transition, j'aimerais remercier le gouvernement fédéral pour le leadership dont il a fait preuve en fournissant ces fonds d'urgence aux services de lutte contre la violence fondée sur le genre, et pour avoir reconnu le travail vital qu'ils accomplissent jour après jour. Alors que nous espérons sortir de cette pandémie, nous attendons du gouvernement fédéral qu'il fasse preuve du même leadership et des gouvernements provinciaux qu'ils fassent preuve du même niveau de collaboration, afin d'aller de l'avant avec le plan d'action national.

En janvier 2021, en collaboration avec plus de 40 spécialistes en matière de violence fondée sur le genre de tout le pays, nous nous sommes lancés dans un énorme projet très ambitieux de quatre mois visant à élaborer un cadre pour le plan d'action national du Canada.

Pourquoi avons-nous besoin d'un plan d'action national? En termes simples, les niveaux de services et de protection offerts aux femmes et aux personnes marginalisées ne devraient pas dépendre de la région dans laquelle elles vivent.

L'une des questions auxquelles nous avons répondu est la suivante: Que faudra-t-il pour que le plan d'action national du Canada soit un succès? Il faut une évaluation et un suivi indépendants; des milliards de dollars d'investissements, et non pas des millions; une approche pangouvernementale; une coopération et une coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; une place centrale accordée aux personnes les plus touchées; des solutions systémiques à problèmes systémiques.

Le fruit de ce projet, c'est un rapport complet, que nous déposons pour le Comité dans le cadre de son étude. Il offre une feuille de route toute prête pour le plan d'action national et son secrétariat.

Au cours de la réunion de vendredi dernier, on s'est interrogé sur l'échéancier de 10 ans du plan, qui semble long. Un plan d'action national vise un changement systémique. Il faut du temps pour apporter un changement systémique, et le plan d'action national du Canada doit être élaboré de manière à pouvoir le faire, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Nous le devons aux 44 % de femmes qui seront victimes de violence à un moment de leur vie et aux centaines de femmes et d'enfants qui perdent la vie chaque année à cause de la violence familiale.

• (1550)

N'oublions pas que la violence conjugale est une question qui transcende les allégeances politiques.

Merci beaucoup!

La présidente: Merci beaucoup, madame Martin. Merci de garder un œil sur moi. Vous êtes fantastiques.

Je donnerai maintenant la parole à Lorie English, qui représente le West Central Women's Resource Center.

Vous avez cinq minutes.

Mme Lorie English (directrice exécutive, West Central Women's Resource Center): Merci et bon après-midi, honorables députés et distinguées collègues.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Lorie English et je suis directrice exécutive du West Central Women's Resource Centre.

Notre centre est situé au centre-ville de Winnipeg, et nous offrons des services de soutien aux femmes et aux personnes d'identité de genre différente dans toute la ville depuis plus de 20 ans. L'un des services essentiels que nous offrons est le soutien aux personnes victimes de violence sexiste.

La violence sexiste est l'un des risques les plus répandus pour la santé des femmes et des personnes d'identité de genre différente au Canada. C'est aussi l'un des domaines les plus sous-financés pour atténuer un risque pour la santé. Les études montrent que la violence entre partenaires intimes est gravement sous-déclarée au Canada. Environ le tiers des femmes, seulement, signalent la violence qu'elles vivent à la police. Par conséquent, notre aptitude à recueillir des données et à réagir à l'ampleur du phénomène est limitée, mais voici ce que nous savons.

En moyenne, il faut sept fois pour réussir à quitter une situation de violence. Cela est dû en grande partie à l'absence d'une réponse à long terme aux expériences de violence. Le manque de ressources, une fois la crise passée, ramène souvent les femmes vers la violence.

Nous avons besoin de mécanismes de soutien à la fois pour intervenir pendant la crise et pour aider les femmes et les personnes d'identité de genre différente à reconstruire leur vie quand elles ont réussi à quitter cette violence.

Les conséquences de la violence sexiste sont énormes. Les victimes souffrent souvent de maladies chroniques, de stress, d'une augmentation de la consommation problématique de substances et de troubles de la santé mentale. Les enfants victimes de violence souffrent souvent de problèmes de santé et du développement et sont plus susceptibles de vivre des relations violentes plus tard dans leur vie. Les hommes qui commettent des actes de violence ont souvent été victimes de violence auparavant, ils doivent donc guérir leurs propres traumatismes et travailler à briser le cycle.

Par ailleurs, la violence sexiste contribue négativement aux déterminants sociaux de la santé, elle fait augmenter la pauvreté, l'insécurité du logement, l'insécurité alimentaire, la perte d'emploi et le chômage. Elle est l'une des principales voies d'accès à l'itinérance pour les femmes et les personnes d'identité de genre différente, et l'itinérance est l'une des principales raisons pour lesquelles les femmes retournent dans des situations de violence.

Lorsque la violence et l'insécurité du logement se conjuguent, nos systèmes sont terriblement inadéquats. Nos ressources en matière d'itinérance ne sont pas adaptées pour faire face à la violence sexiste. Bon nombre des services venant en aide aux victimes de violence sexiste ne sont pas outillés pour composer avec les complications liées à l'itinérance ou pour accompagner des personnes qui consomment des substances ou ont des problèmes de santé mentale complexes. Aucun des deux secteurs ne soutient adéquatement les membres de la communauté 2SLGBTQ+. Ainsi, les personnes les plus vulnérables sont souvent les plus mal servies et n'ont littéralement aucune option sûre, en fin de compte.

Nous savons en outre que la COVID-19 a rendu encore plus difficile l'accès des femmes à un soutien sûr et approprié. Les mesures de santé publique importantes et critiques que sont les restrictions

et l'isolement ont exacerbé les facteurs de stress auxquels sont confrontées les personnes susceptibles de vivre de la violence. Ce stress accru s'est traduit par une probabilité accrue de violence dans les relations à la maison et les partenariats intimes.

Depuis longtemps, les taux de violence à l'encontre des femmes au Manitoba sont les plus élevés au pays, ils sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Nous avons un urgent besoin d'investissements importants et soutenus pour lutter contre la violence sexiste. Pour être efficaces, nous avons besoin d'approches intersectorielles pour prévenir la violence et permettre aux victimes de se rétablir.

Actuellement, au Manitoba, les populations les moins bien servies sont les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les femmes 2SLGBTQ+ et les personnes d'identité de genre différente. C'est là où les besoins sont les plus grands, parce que les femmes autochtones sont deux fois et demie plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes non autochtones. Les nouvelles arrivantes sont plus vulnérables à la violence conjugale en raison de leur dépendance économique, des barrières linguistiques et de leur méconnaissance des ressources communautaires. Les personnes qui s'identifient comme lesbiennes, bisexuelles, transgenres ou de genre différent sont de trois à quatre fois plus susceptibles que la moyenne de subir des violences de la part de leur partenaire intime.

Presque toutes les femmes avec qui nous travaillons nous disent que l'un des plus grands obstacles à l'accès à des ressources et ce qui affaiblit leur volonté de dénoncer, c'est le manque de sécurité culturelle. Malgré cela, nos ressources contre la violence sexiste, au Canada en général et surtout ici, au Manitoba, restent terriblement sous-financées, et ce, depuis des décennies.

Nous devons de toute urgence mettre en œuvre les principes essentiels de la réduction des méfaits dans notre système de refuges, mais ce sera impossible tant que nos refuges ne seront pas suffisamment financés pour avoir plus d'un ou deux employés en même temps pour assurer la sécurité. Nous devons être en mesure de répondre aux besoins pressants d'aide au rétablissement des victimes de violence, mais nous ne pourrons pas y arriver tant que le nombre de dossiers traités par les travailleurs du domaine ne cessera d'augmenter alors que leurs salaires demeurent inférieurs à ceux de tout autre travailleur essentiel. Nous avons désespérément besoin de réponses allant au-delà du séjour de 30 jours en refuge, parce que quand les femmes en sortent sans un plan qui inclut un revenu et un logement, leur seule option est souvent de retourner dans ce cycle.

• (1555)

Il faut traiter la violence sexiste comme une crise sanitaire critique, puisque c'en est une, et viser son éradication avec toute la détermination que nous aurions dans toute autre crise sanitaire.

Merci.

• (1600)

La présidente: C'est fantastique. Vous respectez le temps top chrono.

Merci beaucoup à nos trois témoins.

Nous allons maintenant passer à la période de questions. Aujourd'hui, nous commençons par une série de questions de six minutes. Je lèverai le doigt à cinq minutes, pour rappeler à la personne qui pose les questions qu'il lui reste une minute pour les questions et les réponses. Je vous ferai signe à cinq minutes, pour indiquer à tous qu'il vous reste une minute.

Nous entendrons, au premier tour, Michelle Ferreri, Marc Serré, Louise Chabot puis Leah Gazan.

Madame Ferreri, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Michelle Ferreri (Peterborough—Kawartha, PCC): Je remercie nos témoins d'aujourd'hui. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il s'agit d'une question qui transcende les allégeances politiques. Je suis heureuse de faire partie d'un comité où nous sommes tous d'accord sur ce point, c'est certain.

On entend beaucoup d'histoires épouvantables ici, et la COVID a indéniablement amplifié un problème sous-jacent qui existait bien avant cette pandémie.

Je serais curieuse de savoir comment le financement est distribué ou comment il peut vous aider. Ce que j'entends, c'est qu'il y a presque deux volets. Vous devez gérer et soutenir ces femmes et leurs enfants lorsqu'elles s'adressent à vous. Combien voudriez-vous de plus pour la prévention?

La première histoire que nous avons entendue est celle de Mme Carpenter, qui nous parlait du traumatisme systémique que génère l'agresseur. Avez-vous l'impression que votre refuge est en mesure d'aider les personnes en période de crise, ou voudriez-vous faire plus de prévention et offrir plus d'aide, si vous en aviez les moyens?

Mme Giulia Carpenter: Notre centre fournit des ressources et de l'aide à ses clientes. Nous travaillons en collaboration avec divers autres refuges qui sont là pour les femmes à Sudbury. Pour faire de la prévention, il nous faut du personnel de soutien sur place pour accueillir les femmes qui se présentent au refuge. En raison de la COVID, nous devons nous assurer que lorsqu'une cliente arrive, notre personnel puisse l'accueillir de façon individuelle, et il y a des personnes qui ne pourront pas se présenter au travail pendant une semaine ou deux. Si nous avions plus de personnel de soutien, nous pourrions mieux les aider.

La prévention nécessite de travailler en collaboration avec d'autres organisations communautaires et de faire des évaluations. Si nous pouvions faire plus de recherches, cela pourrait nous aider.

Mme Michelle Ferreri: Je serais curieuse de savoir si vous êtes en mesure de travailler avec les employeurs. Je pense que c'est un gros obstacle pour les femmes dans cette situation. Vous parlez de pauvreté et de problèmes socio-économiques accrus. Avez-vous des partenaires qui peuvent vous aider à trouver des employeurs pour que ces personnes puissent trouver un travail pour se remettre sur pied?

Mme Giulia Carpenter: Oui, nous travaillons avec des partenaires [*difficultés techniques*] de la communauté et aidons certaines de nos clientes à trouver... Certaines n'étaient pas sur le marché du travail depuis des années, pour quelque raison que ce soit, donc nous les aidons à préparer leur curriculum vitae et les accompagnons dans le processus d'embauche. Nous les aidons également à aller chercher de la formation auprès de notre organisation partenaire, puis à travailler au sein de notre centre dans le cadre d'un programme rémunéré.

Ce programme est financé par ces autres organisations et la nôtre, donc nous finançons les salaires à moitié-moitié et aidons nos clientes à gagner de l'argent et à acquérir l'expérience dont elles ont besoin.

Mme Michelle Ferreri: Je viens de perdre le fil de mes pensées. J'en suis vraiment désolée.

J'avais une excellente question à vous poser, mais elle m'a échappé. Je m'en excuse.

Je vais laisser Mme Goodridge prendre la relève, si cela vous convient.

Mme Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Notre étude consiste en partie à étudier les expériences législatives de différents États.

Je poserai d'abord ma question à Mme Martin, qui représente Hébergement femmes Canada. Sur le plan législatif, y a-t-il des pays dont nous devrions nous inspirer et qui font peut-être des choses novatrices ou avant-gardistes?

Mme Lise Martin: Nous regardons souvent du côté de l'Australie, pour son plan d'action national. L'Australie vient de conclure son tout premier plan sur 12 ans. Elle l'avait divisé en quatre plans triennaux, afin de réévaluer constamment la situation et d'y ajouter des choses au besoin. Évidemment, elle n'a pas éliminé la violence sexiste sur son territoire pendant ces 12 ans, mais elle est en train de travailler avec les organisations civiles et les gouvernements provinciaux pour élaborer le deuxième plan d'action national de l'Australie.

Pour nous, il s'agit vraiment d'un modèle à suivre, parce que les organisations civiles y sont mises à contribution du début à la fin. Nous pensons que c'est un aspect important du plan d'action national du Canada, qu'il y ait un conseil consultatif indépendant travaillant de pair avec le secrétariat.

• (1605)

Mme Laila Goodridge: C'est fantastique.

J'aimerais savoir si l'un des autres témoins a d'autres pays ou des solutions législatives à nous citer en exemple.

Mme Lise Martin: En ce qui concerne l'histoire dont Mme Carpenter a parlé, ce qui m'est venu à l'esprit, c'est la loi de Clare. Cette loi a d'abord été adoptée en Saskatchewan. Elle a récemment été adoptée en Alberta et, je crois, dans l'une des provinces de l'Atlantique. Pour moi, c'est un exemple de ce que le plan d'action national du Canada peut permettre d'accomplir, c'est-à-dire de fournir les mêmes niveaux de services dans tout le pays et que les gouvernements provinciaux s'entendent sur des règles claires...

Mme Laila Goodridge: Je suis désolée de vous interrompre, mais je vois le stylo de la présidente, donc je me demande si quelqu'un d'autre a quelque chose à ajouter rapidement. Sinon, nous pourrions y revenir à un prochain tour.

La présidente: Madame Goodridge, nous devons y revenir ultérieurement. Je suis désolée.

Nous entendrons maintenant Marc Serré.

Monsieur Serré, vous avez six minutes.

[*Français*]

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

Merci beaucoup aux trois témoins.

Vos déclarations préliminaires de cinq minutes étaient vraiment détaillées [*difficultés techniques*] et préparent bien le terrain pour notre étude.

J'ai une question pour les trois témoins. Je m'adresserai d'abord à Lise Martin.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour le leadership dont a fait preuve votre organisation en distribuant rapidement, à quelques jours de la fin de l'exercice financier, le financement d'urgence de 100 millions de dollars accordé aux refuges pour femmes en raison de la COVID. J'ai beaucoup entendu, dans ma circonscription de Sudbury et de Nipissing Ouest, à quel point cela a été bénéfique. Je tiens également à vous remercier de votre soutien pour que les 200 autres millions de dollars octroyés soient versés aux refuges rapidement.

Ma question à Mme Martin — et je la poserai aussi aux deux autres témoins — est la suivante: parlons de l'effet levier des 100 millions de dollars puis des 200 millions de dollars qui ont été versés, comment ces sommes ont-elles incité les provinces à faire leur part à leur tour? On parle souvent du financement de base qu'offre le gouvernement fédéral, puis du financement qu'offre le gouvernement provincial à son tour, comment est-ce que cela fonctionne? [*Difficultés techniques*] Est-ce que le financement fédéral a aidé les organismes membres de votre regroupement à fournir des services? La souplesse est importante, donc je ne voudrais pas être trop pointilleux. Je veux vous laisser le champ libre. Pouvez-vous nous parler un peu des critères, de la rapidité avec laquelle l'argent a été distribué? Est-ce que cela aide certains partenaires provinciaux à jouer un rôle auprès du gouvernement fédéral, en vue du plan d'action national?

Mme Lise Martin: Ces fonds étaient effectivement assortis de beaucoup de souplesse. C'était vraiment à chaque refuge de prendre ses décisions. Comme nous le savons, la situation varie tellement d'une région à l'autre du pays que les refuges ont pu utiliser cet argent pour acheter de l'équipement de protection individuelle dans les premiers jours ou payer pour de l'hébergement temporaire ou du transport. Nous savons tous qu'en région rurale, il n'y a pratiquement pas de modes de transport public, de sorte que le transport peut coûter très cher.

Les choses diffèrent beaucoup d'une province à l'autre. Je peux dire, par exemple, que le gouvernement de la Saskatchewan n'a offert aucun financement supplémentaire à ses refuges. Le Manitoba, s'il l'a fait, n'a offert qu'une aide minime. Encore une fois, la situation est très disparate d'un endroit à l'autre du pays.

À ma connaissance, aucun refuge n'a fermé pendant la pandémie, mais leurs administrateurs ont dit que sans ce financement, ils n'auraient pas pu rester ouverts.

M. Marc Serré: Madame Carpenter, je vous remercie du travail que vous faites dans le Grand Sudbury avec vos partenaires.

Concernant le financement octroyé en raison de la COVID et le financement que vous avez reçu du gouvernement fédéral... Je sais que vous avez reçu des fonds pour lutter contre la traite de personnes, près de 400 000 \$. Comment ces fonds peuvent-ils non seulement aider le centre, mais avoir un effet levier? J'ai entendu dire qu'en Ontario, la province a fait sa part pour bonifier le finan-

cement fédéral. Comment cela vous aide-t-il à mettre ces recommandations en oeuvre, pour en revenir au plan d'action national?

• (1610)

Mme Giulia Carpenter: Il est certain que le financement fédéral qui nous a été octroyé pour lutter contre la traite de personnes, comme vous l'avez mentionné, nous a permis de communiquer et de travailler avec d'autres organismes du Nord de l'Ontario. Nous travaillons avec six autres communautés et leurs coalitions locales, ce qui est merveilleux parce que nous avons maintenant un réseau entre ces six communautés pour aider les femmes victimes de traite des personnes. Cela nous a vraiment aidés.

M. Marc Serré: Madame Carpenter, vous avez mentionné le soutien aux enfants et l'argent que vous recevez du gouvernement fédéral, ou du financement que vous recevez du côté provincial. Quelles sont vos recommandations en ce qui concerne les familles et les enfants?

Mme Giulia Carpenter: Nous aidons toutes les femmes qui cherchent à... Comme en réponse à une question précédente sur l'emploi, je vous dirai que nous avons des ressources pour la garde d'enfants, donc nous sommes en mesure d'aider les familles avec enfants. Nous travaillons également avec diverses organisations qui ciblent les enfants et offrent différents programmes pour les enfants, donc nous orientons toutes les femmes avec enfants qui en ont besoin vers ces services dans cette situation.

M. Marc Serré: Madame English, avez-vous des recommandations ou des commentaires à faire sur le financement octroyé en raison de la COVID et sur les liens entre le financement fédéral et le financement de base consenti par les provinces?

Mme Lorie English: Comme on l'a mentionné, le gouvernement provincial, ici au Manitoba, n'a pas emboîté le pas au gouvernement fédéral, donc les fonds auxquels nous avons eu accès ne provenaient pas d'Hébergement femmes Canada. Nous ne sommes pas un refuge; nous sommes un centre de ressources. Cependant, nous avons reçu du financement de la Fondation canadienne des femmes, précisément pour lutter contre la violence sexiste. Sans ce financement, il aurait été extrêmement difficile pour nous de répondre à la demande pour nos services.

Je veux aussi ajouter qu'un partenariat entre le gouvernement fédéral et la province est la meilleure façon de nous permettre d'offrir les services dont nous avons tant besoin au-delà d'un séjour de 30 jours en refuge. Nous savons tous qu'une transformation du secteur est nécessaire pour briser le cycle de la violence, et cela ne pourra pas se faire sans un partenariat entre les gouvernements fédéral et provincial.

M. Marc Serré: Il me reste moins de 30 secondes.

Madame Martin, je sais que vous travaillez au plan d'action national, nous aurons la chance d'en reparler. Je vous remercie infiniment de votre participation à ce plan et de vos efforts pour susciter des changements systémiques pendant cet horizon de 10 ans.

La présidente: C'est merveilleux. Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Chabot.

Vous avez six minutes

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous. Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui, avec la lourde responsabilité de remplacer notre collègue la députée de Shefford, Andréanne Larouche. Je vous dirai tout de suite ce qu'on dit aux élèves dans les écoles lorsqu'il y a une suppléante: soyez indulgents.

Je remercie nos trois témoins.

Merci, mesdames, d'avoir présenté vos témoignages. Nous avons bien senti ce que vous vivez dans vos différents organismes et vos différents milieux. Je salue l'engagement de l'ensemble des intervenants. Nous savons à quel point votre travail est important. Il l'est tout le temps, mais il l'est particulièrement en cette période de pandémie, où l'on assiste à un accroissement de la violence intime ou conjugale, qui se répercute sur les enfants.

Ma première question s'adresse à vous, madame Carpenter. Dans votre exemple, vous avez nommé un agresseur qui a fait trois victimes, trois femmes différentes. Cela nous rappelle à quel point il est important de mettre des mesures en place. Nous savons quels sont les problèmes et il est bon de les creuser davantage, mais il serait bon d'y trouver des solutions.

Au Québec, la question de la violence conjugale a revêtu une grande importance, ce qui s'est traduit par des mesures tant politiques que législatives, dont un tribunal spécialisé en la matière, ainsi que par des bracelets antirapprochement. C'est unique au Québec.

Je vous pose la question suivante qui concerne les agresseurs et les femmes qui en ont peur: le fédéral pourrait-il emboîter le pas au Québec en adoptant des mesures semblables?

• (1615)

[Traduction]

Mme Giulia Carpenter: Pour notre part, ce serait vraiment... Je ne connais pas tous les détails concernant les bracelets, mais cela pourrait être une façon très interactive de contribuer à ce processus. J'ai cru entendre lors de la réunion de vendredi qu'une application est en cours de conception. Je suis persuadée que ce serait un outil très précieux pour nos clientes qui devraient également pouvoir compter sur un endroit sûr pour envoyer des messages texte.

Pour le moment, nous nous assurons de collaborer de près avec nos partenaires au sein de la collectivité. Nous sommes membres de différentes coalitions visant à enrayer la violence à l'encontre des femmes et la traite des personnes, et nous nous efforçons d'en faire le plus possible en tablant sur les liens de partenariat ainsi forgés.

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci.

Une des parties de cette vaste étude [*difficultés techniques*] concerne justement ce qu'on appelle le contrôle coercitif. Cette notion est illustrée de différentes manières. Ce sont toutes des violences, mais elles conduisent souvent à ce qu'on appelle cruellement le meurtre de femmes ou d'hommes lors des violences intimes. C'est sur cet enjeu que plusieurs gouvernements ont voulu agir de façon préventive avant que ne surviennent des situations comme celles qu'on connaît et qui ont malheureusement entraîné trop de féminicides. Je pense à l'Australie et à différents pays européens, par exemple l'Espagne et le Royaume-Uni, que vous avez nommés plus tôt, madame Martin.

Sur cette notion de coercition, y aurait-il des choses à retenir de ce qui se fait ailleurs, madame Martin, et qui pourraient être implémentées au fédéral?

Mme Lise Martin: Pour ce qui est du Royaume-Uni, il y a eu des développements et une certaine expérience a été acquise. Cela répond aussi à l'autre question concernant les politiques et l'examen de l'expérience acquise dans d'autres pays.

Toute la question du contrôle coercitif a été étudiée dans un comité parlementaire, et nous croyons que cette étude devrait être poursuivie. Il est évident que c'est un élément important.

Par ailleurs, nous avons actuellement une campagne visant à démontrer que la violence est beaucoup plus vaste, qu'il y a plusieurs manifestations de la violence et qu'il est important d'en être conscients.

Mme Louise Chabot: Bien, merci...

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

Mme Louise Chabot: J'allais vous demander si vous aviez quelque chose de plus à ajouter, mais, en 20 secondes, je vais plutôt souligner le fait que, en matière de peines pour les causes graves, le Québec étant une province, il ne peut pas agir seul s'il n'y a pas de réponse du fédéral. C'est là que je voulais vous emmener.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Les six prochaines minutes vont aller à Mme Gazan.

À vous la parole.

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je tiens à remercier nos trois invitées pour les excellents exposés qu'elles nous ont présentés. Je veux d'abord m'adresser à Mme English.

Vous avez parlé de la nécessité d'offrir le financement nécessaire en tenant compte de l'urgence de la situation, comme c'est le cas pour toutes les autres crises en santé que nous traversons, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez indiqué que c'est au Manitoba que l'on enregistre actuellement les taux de violence les plus élevés au pays. Vous avez aussi dit qu'il est absolument essentiel d'utiliser une approche intersectionnelle, surtout au bénéfice des populations sous-représentées et négligées, y compris les Autochtones, les personnes de race noire, les membres de la communauté 2SLGBTQ+, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi un tel besoin existe et comment se manifeste l'urgence de la situation sur le terrain?

• (1620)

Mme Lorie English: Nous avons pu observer que le modèle des refuges a été déployé de façon plutôt traditionnelle, sans qu'il y ait de véritables mises à niveau, tout au moins au Manitoba.

Nous constatons souvent que ce modèle ne permet pas d'offrir des services suffisants aux personnes qui ont peut-être des besoins plus complexes. Cette situation est notamment attribuable au sous-financement de notre réseau de refuges qui ne peut pas ainsi compter sur le personnel suffisant pour répondre aux besoins des personnes aux prises avec des problématiques complexes en santé mentale et en toxicomanie.

En outre, il arrive souvent que des membres de la communauté que nous servons nous disent que nous n'avons pas ce qu'il faut pour aider, par exemple, les femmes dont l'anglais n'est pas la langue maternelle. Nos refuges ne peuvent pas compter sur les connaissances ou les capacités requises pour intervenir en tenant compte des différentes pratiques culturelles.

Les femmes qui se présentent dans un refuge sont souvent déconnectées de leur communauté culturelle. Elles n'ont plus de liens avec leurs amis et les familles qui les soutiennent. Elles peuvent compter uniquement sur le personnel du refuge. Lorsque celui-ci n'a pas ce qu'il faut pour répondre à leurs besoins, les femmes ne restent pas au refuge. C'est l'une des raisons qui peuvent les inciter à quitter un refuge pour retourner vivre dans un milieu les exposant à la violence. Il est donc crucial de veiller à ce que les refuges disposent des capacités nécessaires pour offrir aux femmes une aide adaptée à leur culture.

Il y a un autre obstacle que nous pouvons observer fréquemment ici au Manitoba. Les personnes de diverses identités de genre — trans, non binaires ou de genre non conforme — ne considèrent généralement pas les refuges comme des endroits sûrs et ont rarement recours à leurs services. Nous n'avons littéralement rien à leur offrir. Il m'apparaît donc essentiel d'explorer les différentes options s'offrant à nous pour la mise en place de nouveaux refuges plus spécialisés afin de pouvoir répondre aux besoins de ces personnes qui sont, à n'en pas douter, les plus à risque de vivre de telles situations de violence.

Mme Leah Gazan: Merci beaucoup. Ma prochaine question est pour Mme Martin et va un peu dans le sens de la réponse de Mme English.

J'ai pris connaissance des recommandations issues de votre étude. On y rappelle notamment l'importance de tenir compte des points de vue et des expériences des personnes les plus touchées, à savoir celles qui vivent en région rurale ou éloignée, les Autochtones, les gens de race noire, les personnes handicapées, les personnes racisées, les personnes trans et non binaires, les membres de la communauté 2SLGBTQ+ et les immigrants.

Comment une telle démarche s'inscrit-elle dans le contexte de votre autre recommandation importante visant la mise en oeuvre de solutions systémiques pour les problèmes systémiques déjà existants?

Mme Lise Martin: Il faut que les voix des personnes les plus touchées puissent alimenter l'évolution systémique qui doit se produire. Ce sont ces personnes qui passent entre les mailles du filet. Il faut pouvoir entendre directement ce qu'elles ont à dire.

Nous avons une multitude de bureaucrates qui font un excellent travail pour assurer le bon fonctionnement du système, mais ils ne sont pas suffisamment à l'écoute pour savoir comment les choses se passent sur le terrain. Il leur est ainsi impossible de déterminer quelles mesures il convient de prendre.

Il ne suffit pas de mettre en place une politique. On peut penser à l'exemple de ces bracelets, un nouvel outil que l'on commence à utiliser au Québec. On en fait l'essai à certains endroits, mais ces bracelets ne serviront à rien si les services policiers ne font pas le suivi qui s'impose.

C'est l'exemple d'une situation où il est nécessaire de parler aux gens sur le terrain, ceux-là mêmes qui sont les plus directement touchés, pour voir si la politique produit bien les résultats escomptés.

Mme Leah Gazan: Madame English, vous nous avez dit que la violence sexiste est l'une des voies pouvant mener à l'itinérance. Pouvez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

• (1625)

Mme Lorie English: Si une femme part d'un refuge sans qu'un plan ait été établi pour son logement par la suite, elle risque fort de retourner à la situation de violence qu'elle vient tout juste de quitter. La mise en place d'un modèle de financement et de solutions viables pour la suite des choses doit absolument passer par une analyse des options de logement pour les personnes victimes de violence. Ces solutions peuvent être transitoires ou permanentes, mais elles sont cruciales pour éviter que le cycle ne se perpétue.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au second tour de questions. J'aimerais vous proposer un changement à nos modalités de fonctionnement étant donné que nous allons accueillir un autre groupe de témoins dans 10 minutes à peine.

Je vais donc permettre deux questions du côté des conservateurs et des libéraux, puis une question chacun pour le NPD et le Bloc. Cela devrait nous mener au bout de nos 10 minutes. Nous allons commencer par les conservateurs pour une période qui ne devrait pas dépasser quatre minutes.

Madame Ferreri, vous avez la parole.

Mme Michelle Ferreri: Merci beaucoup, et merci à tous de votre patience.

Ma question est pour Mme English. Dans votre rapport annuel de 2020, il est question d'un financement obtenu du gouvernement fédéral pour aider les femmes à risque à séjourner temporairement à l'hôtel.

À combien se chiffrait ce financement et comment a-t-il été versé à votre organisation?

Mme Lorie English: Nous avons reçu des fonds pour notre programme de logement dans le cadre des accords Vers un chez-soi. Ce financement visait notamment à offrir un hébergement à l'hôtel aux femmes auxquelles les services des refuges ne convenaient pas ou qui ne pouvaient y être accueillies faute de place, surtout en raison des baisses de capacité dues à la pandémie.

Il faudrait que je ressorte notre rapport annuel pour vous donner le montant exact, mais je peux vous dire que nous avons reçu environ 250 000 \$. Nous avons ainsi pu offrir de l'hébergement à une cinquantaine de femmes dans le cadre de ce programme pendant la période en question.

Cette solution imaginative mise en oeuvre en réponse à la pandémie a produit des résultats vraiment exceptionnels, et nous voudrions bien pouvoir continuer dans le même sens en inscrivant le tout dans un plan pour l'avenir.

Mme Michelle Ferreri: Je crois que la prochaine question revient à ma collègue, mais est-ce que je pourrais d'abord poser une question de suivi, madame la présidente?

La présidente: J'ai bien peur que nous n'ayons pas le temps.

Je vais devoir donner la parole à Mme Vien.

Nous écoutons votre question.

[Français]

Mme Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Bonjour à tous.

Je trouve que nous parlons peu des garçons, des hommes et du bris du cycle de la violence, qui est si important.

Qu'observez-vous au sein de vos organisations quand il y a de la violence familiale et que les enfants en sont témoins? Quel continuum observez-vous plus tard dans le comportement de ces enfants, et en particulier chez les jeunes garçons? Comment intervenez-vous auprès d'eux à la maison ou dans les refuges?

[Traduction]

Mme Giulia Carpenter: Nous collaborons avec certains organismes communautaires de Sudbury. Un des refuges pour femmes offre un programme pour la sensibilisation des garçons au premier cycle du secondaire. Nous travaillons aussi avec d'autres organisations qui œuvrent auprès des enfants et des hommes. Nous essayons d'offrir à tous ces groupes les ressources et les mesures de soutien convenant le mieux à leurs interventions.

Nous n'avons pas une approche unique pour l'ensemble de nos clients; nous nous adaptons le plus possible à leurs besoins.

La présidente: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de Mme Sidhu.

Vous avez droit également à deux questions.

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins d'être des nôtres aujourd'hui. Merci pour le leadership dont vous faites montre afin de venir en aide à toutes ces femmes.

Madame Martin, vous avez indiqué que le tiers des femmes ne signalent aucune forme de violence, et que les femmes racisées et celles appartenant à certains groupes y sont davantage exposées au cours de leur vie... même si les risques devraient être similaires pour elles. Pourriez-vous nous parler des programmes et des stratégies que vous avez mis en place pour sensibiliser les femmes racisées aux mesures de soutien à leur disposition?

Vous avez également parlé d'une application. C'est une excellente chose, mais est-ce que des mesures sont prévues pour celles qui ne peuvent pas y avoir accès ou qui se heurtent à la barrière des langues?

Mme Lise Martin: Peut-être que Mme English pourra vous répondre également à ce sujet.

Cela peut varier d'une province à l'autre. En Ontario, et plus particulièrement à Toronto, d'excellents services d'interprétation sont offerts. Au Québec, il y a SOS violence conjugale. Dans une province comme le Manitoba, les services sont plus rares et clairsemés.

C'est notamment à ce titre qu'un plan d'action national nous permettrait d'améliorer les choses.

• (1630)

La présidente: Vous pouvez poser une deuxième question.

Mme Sonia Sidhu: Je vais l'adresser à tous nos témoins. Le Comité s'intéresse non seulement aux moyens à mettre en oeuvre pour contrer la violence entre partenaires intimes, mais aussi aux causes profondes du problème. Le budget de 2021 prévoyait ainsi des in-

vestissements de 55 millions de dollars pour faire en sorte que les organismes du milieu soient mieux aptes à prévenir la violence sexiste et à s'attaquer à ses causes fondamentales.

À la lumière de votre expérience, quelles interventions sont les plus efficaces pour minimiser dès le départ les risques de violence à l'encontre des femmes?

Mme Giulia Carpenter: Pour notre part, nous privilégions vraiment l'aspect santé mentale et le soutien aux enfants qui sont témoins de violence en milieu familial. Cet homme dont je vous ai raconté les méfaits avait lui-même été témoin de violence à la maison lorsqu'il était enfant. C'est un modèle qui se perpétue.

Si l'on pouvait offrir aux enfants ce soutien dont ils ont besoin en santé mentale comme à bien d'autres égards, on pourrait tuer dans l'oeuf de tels comportements. C'est ainsi que l'on pourrait observer, petit à petit, une diminution de ces cas.

La présidente: Merveilleux. Merci beaucoup.

Madame Chabot, vous avez du temps pour une question. Je vous cède la parole.

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci, madame la présidente.

Madame Martin, la mise en place du plan d'action national pourrait se faire sur une période de 10 ans.

Un tel plan existe peut-être déjà dans d'autres provinces, mais, au Québec, dans le cadre d'une stratégie nationale pour contrer la violence conjugale ou intime, on prévoit l'implantation de bracelets antirapprochement.

Selon vous, est-ce que le bracelet antirapprochement pourrait être une solution à court terme? Ce dispositif pourrait être mis en place partout au pays. D'ailleurs, un projet de loi pour contrer la violence conjugale avait été déposé au Sénat l'an dernier.

Mme Lise Martin: C'est un dispositif qui fait partie d'une boîte à outils. C'est un outil parmi d'autres. Comme je l'ai mentionné, il est très important d'avoir tous les éléments en place. Avant d'implanter le bracelet électronique, il faut s'assurer que les policiers ont la formation et les compétences nécessaires, et qu'ils sont en mesure de répondre aux alertes.

Mme Louise Chabot: De toute évidence, c'est le cas au Québec.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Gazan, c'est vous qui allez pouvoir poser la toute dernière question à ce groupe de témoins.

Mme Leah Gazan: Ma question est pour Mme English. Dans votre exposé, vous avez indiqué qu'il est nécessaire d'avoir recours à des approches de réduction des méfaits dans le contexte du réseau de refuges pour les femmes et de l'aide aux personnes intergenres qui quittent un partenaire intime violent.

Pouvez-vous nous en dire plus long à ce sujet? Est-ce que cela est rendu nécessaire par les lacunes des approches de réduction des méfaits actuellement en place pour contrer cette crise?

Mme Lorie English: Tout à fait.

Il n'est pas rare que les victimes de violences sexistes accroissent leur consommation d'alcool et de drogues. Les femmes ont différents façons de composer avec les situations traumatiques. Nous savons également que les situations semblables qui perdurent peuvent mener à des problématiques complexes en santé mentale. Nous n'ignorons pas que c'est le résultat de la violence sexiste dont ces femmes sont victimes, mais nos systèmes ne sont toujours pas à la hauteur pour répondre à leurs besoins complexes.

Au Manitoba, bon nombre de nos refuges bénéficient d'un financement ne leur permettant d'avoir qu'une ou deux employées en poste en même temps. Avec une seule personne au travail pendant toute la nuit, on ne peut pas espérer parvenir à mettre en oeuvre des approches de réduction des méfaits en vue d'aider adéquatement les femmes vulnérables. Il en résulte qu'elles n'ont pas d'endroit sûr où aller et qu'elles sont plus susceptibles encore d'être de nouveau victimes de violence.

La réduction des méfaits ne se limite pas à la formation du personnel et à l'ajout de fournitures et de mesures de soutien. Il faut également un modèle de financement permettant au personnel d'avoir accès aux ressources nécessaires pour intégrer la réduction des méfaits aux services d'intervention pour les femmes exceptionnellement vulnérables qui viennent de subir un traumatisme.

La présidente: Merci infiniment.

Au nom du Comité, je tiens à remercier les trois témoins que nous venons d'accueillir. Un grand merci à Giulia Carpenter, Lise Martin et Lorie English d'avoir été des nôtres et de nous avoir transmis une foule de précieuses informations aux fins de cette étude des plus importantes.

Nous allons maintenant demander à nos témoins de bien vouloir quitter la réunion. J'inviterais tous les membres du Comité à rester en ligne, car nous serons de retour dans quelques minutes seulement, une fois nos prochains témoins connectés.

Merci encore une fois pour vos témoignages exceptionnels.

• (1635) _____ (Pause) _____

• (1635)

La présidente: Bonjour à tous. Nous sommes désolés pour les quelques minutes de retard. Nous avons des votes, mais nous avons fait de notre mieux pour rattraper le temps perdu.

Un grand merci d'être avec nous pour contribuer à cette importante étude. Je suis persuadée que vous avez toutes les trois énormément d'information à nous transmettre au sujet de la violence contre les femmes.

Je vous présente maintenant notre deuxième groupe de témoins pour aujourd'hui. Nous accueillons Mme Jennifer Dunn qui représente le London Abused Women's Centre. Mme Manon Monastesse de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes est aussi avec nous. Nous recevons enfin Mme Claudine Thibaudeau qui va nous parler au nom de SOS violence conjugale. Merci à toutes les trois.

Chacune de vous dispose de cinq minutes pour nous présenter ses observations préliminaires. Si vous me voyez agiter ainsi mon stylo, c'est qu'il vous reste 15 secondes pour conclure. Nous passons ensuite aux questions des membres du Comité.

Madame Dunn, vous avez droit aux cinq premières minutes.

Mme Jennifer Dunn (directrice exécutive, London Abused Women's Centre): Je veux remercier le Comité de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Jennifer Dunn, je suis directrice générale du London Abused Women's Centre (LAWC).

Notre centre est une organisation féministe de London en Ontario qui offre des programmes de soutien tout en revendiquant des changements d'ordre personnel, social et politique en vue de mettre un terme à la violence masculine envers les femmes et les filles. Je vais prendre quelques minutes pour vous parler du travail de notre centre.

Nous sommes un organisme d'assistance non résidentielle qui permet aux femmes et aux filles de 12 ans et plus ayant été victimes de mauvais traitements, d'agression, d'exploitation ou de traite d'avoir immédiatement accès à des services à long terme de conseils, de défense et de soutien qui sont axés sur les femmes et tiennent compte des traumatismes vécus.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en ayant une pensée pour Vanessa Boll, une jeune femme de 17 ans à laquelle notre centre a rendu hommage lors de sa première campagne annuelle de sensibilisation « Shine the Light on Woman Abuse » en 2010. Vanessa a été abattue par Emerson Dominguez en 2003. Elle a laissé dans le deuil sa mère, son père, sa sœur et son bébé. Elle avait toute la vie devant elle, mais l'a perdue aux mains de son ancien ami de cœur, après leur rupture.

Lors du dernier exercice financier, nous avons pu offrir du counseling individuel et du soutien en groupe à plus de 4 600 femmes et filles. De ce nombre, plus de 800 ont déclaré avoir été victimes de traite ou à risque de l'être. Pendant la même période, notre centre a aussi répondu à plus de 5 000 appels à l'aide.

Nous tenons à reconnaître l'importance de l'étude que vous avez entreprise, mais nous aimerions faire valoir qu'il ne nous est pas collectivement possible d'étudier la violence, les mesures de soutien, la protection, la prévention, l'éducation ou même les expériences législatives d'autres pays en la matière sans reconnaître au départ que c'est la violence des hommes envers les femmes et les filles qui est la cause profonde de toute cette problématique.

Dans la quasi-totalité des provinces et des territoires, les femmes et les filles sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence physique ou sexuelle. Il faut énormément de courage aux femmes et aux filles qui ont été maltraitées, agressées ou exploitées pour demander de l'aide. Celles qui le font rapportent à des organismes comme le nôtre des expériences souvent si traumatisantes que leurs capacités cognitives peuvent en souffrir à un point tel qu'il leur devient très difficile d'éviter les écueils de la vie.

Plus que jamais, il est important d'écouter les voix des femmes et des filles qui ont survécu à la violence masculine. Elles peuvent nous parler des répercussions de cette violence dans leur vie et de l'incapacité du système à répondre à leurs besoins. Il n'est pas rare que les femmes et les filles qui ont connu la violence en subissent les conséquences pendant le reste de leur vie. Parmi ces conséquences, notons des problèmes de santé physique et mentale comme la dépression, le stress post-traumatique, les infections transmissibles sexuellement, l'absentéisme à l'école ou au travail, et l'isolement social.

Les jeunes femmes et les filles tout particulièrement font les frais de messages patriarcaux et sexistes qui continuent d'être véhiculés dans les médias, en ligne, à l'école et même dans les familles. Les médias contribuent grandement à ce phénomène en faisant comprendre aux filles que leur valeur première consiste à être sexuellement désirables pour les hommes, alors que l'on semble enseigner aux garçons qu'il est acceptable pour un homme de détenir et de conserver le pouvoir et le contrôle sur les jeunes femmes.

Les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont cinq fois plus susceptibles que les femmes de 25 ans et plus d'être victimes d'une agression physique ou sexuelle. Les jeunes femmes et les filles de 12 à 21 ans courent le plus grand risque d'être agressées sexuellement, conditionnées et attirées dans l'industrie du sexe, souvent par un trafiquant qui est leur partenaire intime. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de tenir compte de l'exploitation sexuelle et de la traite des personnes lorsqu'on veut répondre aux besoins des survivantes de la violence aux mains d'un partenaire intime. Au moment où l'on se parle, notre centre offre activement ses services à 104 jeunes femmes et filles de moins de 24 ans, la plus jeune ayant 13 ans.

Nous sommes d'avis que nos efforts doivent s'appuyer au départ sur l'objectif de faire évoluer la culture sociale qui normalise la violence des hommes envers les femmes et les filles au bénéfice des prochaines générations. C'est dans cette optique que nous soumettons les recommandations suivantes à votre comité aux fins de la présente étude.

Premièrement, le gouvernement du Canada doit s'engager à élaborer des mesures législatives pour mettre fin à la violence des hommes envers les femmes et les filles sous toutes ses formes. Cela comprend des modifications au Code criminel pour reconnaître que la violence à l'encontre des femmes, des partenaires intimes et des proches s'inscrit dans une catégorie spécifique d'infractions qui la distingue des autres formes de violence, et ce, afin de mieux protéger les victimes et les survivantes.

● (1640)

Deuxièmement, le gouvernement du Canada doit collaborer avec les provinces et les organismes de lutte contre la violence faite aux femmes pour élaborer un programme d'études obligatoire sur la violence faite aux femmes qui s'appliquerait à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au secondaire, à l'échelle nationale.

Troisièmement, le gouvernement du Canada doit s'engager à maintenir un niveau approprié de financement de base pour les organismes de lutte contre la violence faite aux femmes comme le nôtre qui offrent du soutien.

Le fait est que les femmes et les filles sont en danger pour la seule raison qu'elles sont des femmes et des filles. Nous savons avec certitude que des changements dans les lois, l'éducation et le financement permettront d'améliorer le soutien et la protection offerts aux femmes et aux filles dans notre pays.

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

Je suis désolée, madame Dunn, mais votre temps est écoulé. Nous tentons de respecter rigoureusement le temps imparti. Je vous remercie de votre excellente déclaration.

La parole est maintenant à Mme Monastesse.

Madame Monastesse, vous avez cinq minutes. Je vous remercie.

[Français]

Mme Manon Monastesse (directrice générale, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes): Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Je remercie les membres du Comité d'avoir invité la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes à comparaître aujourd'hui. De plus, je les remercie de leur engagement à contrer les violences faites aux femmes.

La Fédération regroupe 37 maisons d'hébergement, partout au Québec. Ces maisons permettent d'héberger des milliers de femmes et d'enfants. Nous offrons également des services posthébergement, des services externes et des services [difficultés techniques]. Nous intervenons dans la communauté, pour faire de la sensibilisation et de la prévention. Nous représentons les membres de la Fédération aux différentes commissions ou comités parlementaires et aux tables de travail du gouvernement. En ce moment, nous participons à l'implantation de tribunaux spécialisés au Québec. Nous travaillons à des projets pilotes dans 10 des 17 régions administratives du Québec.

Le gouvernement a une volonté très affirmée de contrer les violences faites aux femmes. C'est important de souligner que les tribunaux spécialisés entendront non seulement des causes en lien avec la violence conjugale, mais également des causes en lien avec les violences sexuelles, ce qui est très novateur. Cela permettra un examen beaucoup plus approfondi des violences faites aux femmes.

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes est la seule association provinciale qui regroupe des membres qui accueillent des femmes non seulement pour un motif de violence conjugale, mais également pour des motifs de violence familiale, de traite des personnes, d'exploitation sexuelle, de mariages forcés et ainsi de suite. Cependant, le mandat de la Fédération est largement en lien avec les violences faites aux femmes.

Nous avons également collaboré avec le gouvernement du Québec, qui procède actuellement à la refonte du droit de la famille. Il a le souci d'inclure un cadre législatif d'intervention qui reconnaît la violence conjugale. Il reconnaît donc la définition que l'on retrouve dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, qui existe au Québec depuis 1995.

Nous avons présenté notre cinquième plan d'action quinquennal, qui décline plusieurs recommandations dans différentes sphères, que ce soit en prévention, en intervention psychosociale ou en intervention [difficultés techniques], soit tout ce qui touche de [difficultés techniques] la violence conjugale et d'autres formes de violence.

Tous les ministères...

● (1645)

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, madame Monastesse.

[Traduction]

On nous informe que le son de l'interprétation a des ratés.

Devrait-elle parler plus lentement? Qu'est-ce qui fonctionnerait le mieux?

Mme Manon Monastesse: D'accord. C'est parce que je n'ai que cinq minutes.

La présidente: Madame la greffière, pouvons-nous continuer?

La greffière du Comité (Mme Alexie Labelle): Le son a des ratés dans la salle, mais on nous dit que tout fonctionne bien sur Zoom. On tente de régler le problème.

La présidente: Je sais que Mme Gazan, Mme Sidhu, Mme Goodridge et Mme Ferreri sont toutes dans la salle. Est-ce qu'elles manquent une grande partie de la discussion?

[Français]

Mme Laila Goodridge: Je comprends le français, ce n'est donc pas un problème pour moi, madame la présidente.

[Traduction]

Mme Leah Gazan: C'est correct, madame la présidente. Ce n'est pas si mal.

La présidente: D'accord. Si vous le voulez bien, je vous demanderais de reprendre votre déclaration à la phrase avant celle où vous vous étiez arrêtée, et votre temps sera rétabli à partir de ce moment-là. Je vous remercie.

Mme Manon Monastesse: Je vais m'efforcer de parler plus lentement.

[Français]

Au Québec, il y a une volonté politique qui se traduit par la mise en place de tribunaux spécialisés et la refonte du droit de la famille afin de tenir compte de la violence conjugale et de la violence familiale dans la détermination de l'intérêt de l'enfant.

À la Fédération, ce sont quand même 35 % des enfants qui sont soutenus et aussi vus par la Protection de la jeunesse. On sait aussi que la reconnaissance par la Protection de la jeunesse des conséquences de la violence conjugale est un enjeu important. Un plan national est donc extrêmement important pour nous. D'ailleurs, j'ai déjà été la coprésidente du réseau pancanadien Hébergement femmes Canada. Nous militons et nous reconnaissons la proactivité du gouvernement fédéral dans la mise en place d'un plan d'action national dans le cadre duquel il va assumer le leadership. Il collaborera aussi plus étroitement avec les provinces. Cela est extrêmement important.

Je vais vous donner un exemple très concret. On a vu les modifications apportées par le projet de loi C-78 à la Loi sur le divorce, qui inclut maintenant pour la première fois une définition de la violence familiale, ainsi que des mesures pour mieux encadrer la prise en compte de l'intérêt de l'enfant. La Loi sur le divorce est donc très bien, mais c'est une loi fédérale. Le gouvernement fédéral peut assumer le leadership, en collaboration avec les provinces, afin que cet aspect soit inclus dans le Code civil, au Québec, entre autres, et dans le droit de la famille. Effectivement, le gouvernement du Québec s'est inspiré de cette loi. Cela démontre l'importance d'avoir un plan d'action national qui pousse les provinces et le fédéral à collaborer beaucoup plus étroitement.

• (1650)

[Traduction]

Est-ce que c'est bien comme ça?

La présidente: C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Thibaudeau.

Madame Thibaudeau, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Claudine Thibaudeau (travailleuse sociale et superviseuse clinique et de la formation, SOS violence conjugale): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie énormément de votre invitation. Je suis heureuse de m'adresser à vous aujourd'hui au nom de SOS violence conjugale.

Nous avons choisi de vous parler un peu de nous. Nous sommes la ligne centrale de référence pour l'ensemble du Québec en matière de violence conjugale. Nous sommes disponibles 24 heures sur 24, par téléphone, depuis presque 35 ans cette année. Nous donnons accès à toutes les ressources et à tous les services, peu importe les besoins, à toutes les personnes concernées par la violence conjugale: les victimes, évidemment, mais aussi leurs proches, certains agresseurs et les intervenants qui peuvent avoir des questions. C'est un numéro de téléphone où l'on peut avoir accès à toutes les ressources de partout au Québec.

Durant la pandémie, nous avons aussi développé des services par texto et par clavardage. Nous faisons partie des organismes qui sont les pionniers de ce nouveau mode d'intervention. De notre côté, nous avons vraiment constaté que cela nous permettait de rejoindre plus aisément certaines victimes qui n'avaient pas recours à nos services téléphoniques pour plusieurs raisons, notamment parce que, pour certaines, le fait d'exprimer verbalement leurs craintes en lien avec la violence conjugale constituait une marche trop haute. Je vais vous parler tout à l'heure d'une autre initiative que nous avons instaurée pour faciliter ce chemin.

Depuis 35 ans, nous avons répondu à plus de 850 000 demandes. Cette année, nous aurons probablement reçu plus de 55 000 demandes au 31 mars. C'est l'année qui, de très loin, est la plus occupée de notre histoire. Nous en sommes déjà à 50 000 demandes et il reste encore un mois et demi.

Je vais vous présenter deux initiatives que nous avons mises sur pied pour différents volets, entre autres pour le volet de la prévention. Plus tôt, d'autres témoins ont mentionné l'importance de sensibiliser les jeunes à la réalité de la violence entre partenaires intimes, particulièrement aux formes de violence qui sont moins faciles à voir, qui sont plus subtiles et qui ne sont pas de la violence physique. Il est très important que les gens aient une meilleure connaissance de ces formes de violence, tant pour les détecter plus facilement lorsqu'ils en sont victimes que pour se poser des questions plus rapidement quand elles pourraient être utilisées.

Nous avons donc développé un outil de prévention qui s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes. Cet outil s'appelle « C'est pas violent », mais vous comprendrez que le « pas » est barré. Ce sont des textos interactifs où on invite les jeunes à participer à des discussions et à se mettre dans les souliers d'une victime pour favoriser la reconnaissance des violences plus subtiles. L'objectif est aussi d'accroître la sensibilité des jeunes à la réalité des victimes de violence et d'augmenter leur empathie envers ces victimes, de susciter [difficultés techniques] sur leurs positions personnelles contre la violence, dans leur propre vie et dans notre société.

Ces vignettes interactives ont énormément de succès au Québec. Elles sont maintenant utilisées dans de nombreux environnements scolaires. Sur le site Web, il y a même un guide d'animation qui permet à tout intervenant, même s'il n'est pas spécialisé en violence conjugale, d'animer des ateliers pour les jeunes. Nous en sommes vraiment très heureuses. Cette application a été lancée en 2019, et elle a gagné l'an dernier un Purple Ribbon Award, un prix américain.

Depuis novembre 2019, le site a reçu plus de 385 000 visites, et l'accueil est extrêmement positif, tant dans les milieux de l'éducation que dans ceux de l'intervention. Nous en sommes vraiment très heureuses. Des outils en format papier accompagnent l'application en ligne, qui est offerte en anglais et en français. Les outils en format papier sont disponibles en français, en anglais, en arabe, en espagnol, en cri, en innu, en atikamekw et en algonquin. Voilà pour ce qui est du premier outil dont je voulais vous parler. Je vous invite à aller le visiter sur le site cestpasviolent.com.

L'autre outil dont j'aimerais vous entretenir est un questionnaire interactif d'exploration du vécu de violence conjugale. Au fil des années, nous avons constaté que, souvent, quand les gens appelaient à SOS violence conjugale, ils raccrochaient avant de parler à un intervenant. Beaucoup de gens s'excusaient de nous appeler parce qu'ils craignaient de prendre la place de quelqu'un qui mériterait davantage notre soutien ou qui serait dans situation plus grave. Or, quand les gens commençaient à parler de leur situation, on se rendait compte que celle-ci était souvent très grave et que ces personnes subissaient déjà des formes de violence physique qui pouvaient parfois être dangereuses pour leur vie. Nous avons donc développé un outil d'information et d'autonomisation qui s'adresse aux personnes qui ont des inquiétudes sur leurs relations. C'est un questionnaire interactif où les gens répondent « oui » ou « non » à certaines questions. Le questionnaire a été lancé à la fin de novembre 2020, donc au milieu de la pandémie, et il a [difficultés techniques], principalement au Québec.

• (1655)

C'est disponible en français et en anglais. Ce questionnaire connaît un grand succès et il facilite beaucoup l'accès des victimes aux ressources.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie beaucoup. Vous êtes un groupe de témoins fantastiques. Je suis désolée d'avoir dû vous demander de conclure aussi rapidement, mais je sais que tous les membres du Comité sont prêts à vous poser des questions.

Mme Vien a la parole pour la première série de questions. Elle a six minutes.

[Français]

Mme Dominique Vien: Merci, madame Vecchio. C'est très utile, d'ailleurs.

J'ai plusieurs questions à poser en rafale, et les premières s'adresseront à vous, madame Dunn.

Vous avez énuméré des recommandations. Si nous n'avons pas le temps de les passer en revue, j'aimerais que vous puissiez les détailler et les envoyer au Comité.

Plus spécifiquement, vous avez dit qu'il faudrait modifier la loi pour mettre fin à la violence faite aux femmes. J'aimerais que vous nous disiez, concrètement, ce que cela signifie. Vous avez bien

énoncé quelques idées tout à l'heure, mais j'aimerais que vous nous en disiez un peu plus.

Mme Chabot a parlé du projet de loi 24 du Québec, et j'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

Vous avez aussi parlé d'un financement approprié. Pouvez-vous le chiffrer?

J'ai aussi une question pour vous, madame Thibaudeau. Vous avez dit que la ligne téléphonique que vous avez mise en place répond aussi aux appels des agresseurs. Je suis très intéressée de savoir ce que vous disent exactement les agresseurs, ce que vous leur répondez et ce que vous apprenez sur eux. Je pense qu'il faut s'adresser aussi aux garçons et aux hommes. Il faut briser le cycle de la violence en les incluant dans le processus.

Vous avez des initiatives très intéressantes, notamment l'outil « C'est pas violent ». J'aimerais que vous nous parliez de ce qui a résulté de cet outil très intéressant.

Madame Dunn, mes questions sont lancées.

[Traduction]

Mme Jennifer Dunn: Je vous remercie beaucoup de vos questions. J'avais également prévu de vous envoyer un mémoire contenant des recommandations détaillées, et je peux donc certainement le faire.

La question que vous m'avez posée concerne les mesures législatives visant à mettre fin à la violence faite aux femmes par les hommes. Nous recommandons d'inclure des modifications au Code criminel pour désigner précisément la violence faite aux femmes, c'est-à-dire la violence faite aux femmes, la violence entre partenaires intimes et la violence familiale.

À l'heure actuelle, le Code criminel contient plusieurs articles distincts à cet égard, ce qui nuit réellement aux femmes et aux filles qui doivent traiter avec le système de justice pénale. Nous croyons que les articles distincts et autonomes du Code doivent être regroupés, afin de reconnaître les répercussions de la violence faite aux femmes et à leurs enfants, et c'est également ce que nous entendons par violence familiale. Nous pensons que cela permettrait de mieux protéger et de mieux soutenir les victimes et les survivantes dans leurs démarches auprès du système de justice pénale.

Aviez-vous une autre question sur nos recommandations?

[Français]

Mme Dominique Vien: Oui. Vous avez dit qu'il vous faut un financement prévisible et que ce dernier devrait être augmenté pour soutenir vos initiatives. Avez-vous un chiffre en tête? À quoi pensez-vous, quand vous dites que cela prend un « financement approprié »? C'étaient, du moins, les mots que l'interprète a employés.

• (1700)

[Traduction]

Mme Jennifer Dunn: Oui. Lorsque nous parlons de niveaux appropriés de financement, nous faisons référence à des niveaux appropriés de financement de base. Actuellement, notre financement de base provient du gouvernement provincial. Nous recevons également des fonds du gouvernement fédéral, mais en général, le financement que nous recevons de ce gouvernement prend la forme d'un financement pour une certaine période, par exemple deux ans, trois ans ou cinq ans, selon le cas.

À la fin de cette période, nous devons répondre à un autre appel de propositions. Ainsi, lorsque nous parlons de financement de base, nous parlons d'un financement permanent, car c'est ce qui nous permettrait d'éviter d'utiliser des ressources pour faire continuellement de nouvelles demandes de financement afin de pouvoir poursuivre notre travail.

[Français]

Mme Dominique Vien: Pour les organismes communautaires, notamment, faire des demandes de financement demande beaucoup de temps.

Je vais tout de suite passer à Mme Thibaudeau pour être certaine de ne pas manquer de temps, mais je comprends que vous allez nous faire parvenir votre mémoire, madame Dunn, et que nous aurons plus de détails sur vos demandes et vos recommandations.

Mme Claudine Thibaudeau: Pour répondre à la question concernant les appels d'agresseurs, je ne vous cacherai pas que cela représente une petite minorité des appels que nous recevons. Cela représente environ 1 % des demandes, mais 1 % de 50 000, c'est quand même un bon nombre.

Nous sommes le portique des ressources, donc nous ne sommes pas ceux qui interviennent. Alors, souvent, quand les agresseurs nous contactent, nous regardons plutôt quels sont les besoins de la personne et nous allons la diriger vers une ressource.

Mme Dominique Vien: Alors permettez-moi de vous interrompre, madame Thibaudeau.

Diriez-vous qu'il y a suffisamment de ressources auxquelles référer les hommes violents?

Mme Claudine Thibaudeau: C'est une des choses que nous avons soumises au regroupement des ressources qui s'adressent aux hommes auteurs de violence. Nous manquons de ressources la nuit, la fin de semaine et le soir. Les ressources pour les hommes violents sont disponibles le jour, pendant la semaine. Elles sont même souvent occupées, il n'y a donc pas toujours de réponse téléphonique au moment où nous mettons les gens en contact avec ces services. Nous pensons qu'il est important de répondre au moment où la personne est au téléphone, qu'il s'agisse des victimes ou des agresseurs.

Alors, oui, il y a un service pour les agresseurs disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour répondre à leurs questions et les aider à ne pas recourir à la violence et à poursuivre cette remise en question.

[Traduction]

La présidente: C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Lambropoulos.

Madame Lambropoulos, vous avez six minutes.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): J'aimerais d'abord remercier les témoins.

[Français]

Je remercie beaucoup tous les témoins qui sont ici aujourd'hui. Vous nous avez donné beaucoup d'information extrêmement pertinente qui va nous aider dans le cadre de notre étude.

[Traduction]

Cela nous amène aux jeunes et à l'éducation. J'ai été formée dans ce domaine, et je vais donc vous poser quelques questions à ce sujet.

Comme j'ai déjà enseigné l'éducation sexuelle et l'éthique dans les classes du secondaire au Québec, je crois toujours que [difficultés techniques] un jeune âge.

Je sais que Mme Dunn et Mme Thibaudeau ont toutes deux parlé des jeunes et de l'importance d'aborder le sujet avec nos jeunes dès le plus jeune âge. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Je sais que c'était l'une de vos recommandations, madame Dunn. Je présume que nous entendrons d'abord votre réponse. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le type d'éducation qui, selon vous, serait le mieux adapté pour les enfants en salle de classe, afin d'aider à briser le cycle?

Mme Jennifer Dunn: Les jeunes femmes, et en particulier les filles, voient beaucoup de choses dans les médias, en ligne — j'en ai parlé dans ma déclaration —, dans les écoles et même dans leur famille. En effet, les jeunes filles grandissent avec l'idée que leur valeur est liée au fait qu'elles sont sexuellement désirables pour les jeunes hommes. Les garçons apprennent, par l'entremise des mêmes médias, en ligne, à l'école et auprès de leurs amis et de leur famille, qu'il est acceptable pour les hommes d'exercer un pouvoir et un contrôle sur les femmes.

Nous recommandons donc vivement la mise en œuvre d'un programme d'études obligatoire, de la maternelle au secondaire, à l'échelle nationale. Je précise à l'échelle nationale, car je pense qu'il serait très important que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral collaborent à la création d'une approche cohérente d'un bout à l'autre du pays, afin que tous les enfants en apprennent davantage sur les répercussions de la violence faite aux femmes tout au long de leur parcours scolaire. Le plus important, c'est d'en parler.

Pour être honnête avec vous, j'ai deux très jeunes enfants qui sont en deuxième année, et je sais qu'à cet âge, je peux avoir des conversations avec eux sur la façon de traiter les gens. Je crois qu'il est très important de commencer à leur parler de ces sujets dès leur jeune âge.

● (1705)

Mme Emmanuella Lambropoulos: Je vous remercie beaucoup.

[Français]

Ma question s'adresse à Mme Thibaudeau. Vous avez parlé des programmes et de l'application que votre organisme a récemment créés.

Travaillez-vous en collaboration avec les écoles et les commissions scolaires? Sont-elles au courant de l'existence de ces réseaux?

Mme Claudine Thibaudeau: En fait, nous avons tenté de diffuser cette initiative le plus largement possible et de plusieurs façons, sur les réseaux sociaux et par l'entremise du ministère de l'Éducation. Nous espérons que le programme « C'est pas violent » sera intégré dans le plus grand nombre d'écoles possible. Nous avons reçu beaucoup de réponses très positives de la part des éducateurs.

Souvent, les gens nous appelaient pour nous demander d'aller dans leur école ou dans leur maison de jeunes, à la DPJ, afin d'animer des ateliers sur la prévention de la violence. Il nous est cependant impossible de nous rendre partout au Québec, mais nous savons que nos partenaires des maisons d'hébergement le font. Cependant, elles ont aussi des ressources très limitées, ce qui les empêche d'offrir une centaine d'ateliers par année et d'aller dans toutes les écoles de leur territoire.

C'est donc pour cette raison que nous avons décidé de créer ce programme, qui peut être utilisé de façon autonome. N'importe qui peut consulter le site cestpasviolent.com, où se trouve un guide sur les stratégies à utiliser; différentes façons de faire sont aussi présentées, soit en grand groupe, en petit groupe, et même en kiosque. On y montre cinq vignettes, dont une portant sur la pression au consentement, une sur l'isolement, une sur l'exploitation sexuelle, une sur la géolocalisation et une sur le harcèlement. On y trouve aussi des conversations où les jeunes sont invités à répondre à la place de la victime, ce qui fait en sorte que, comme il ne s'agit pas d'eux personnellement, l'exercice est plus facile à faire. Cependant, comme nous les mettons dans les souliers de la victime, nous les amenons à ressentir l'impuissance d'une victime quand elle essaie de répondre à un agresseur et que rien ne fonctionne.

Nous avons reçu de très bons commentaires au sujet de ce programme. Nous avons notamment reçu beaucoup de demandes de jeunes garçons, entre autres, ce qui nous a beaucoup surprises au départ. Bon nombre d'entre eux nous ont écrit pour nous dire qu'ils avaient déjà fait cela, mais qu'ils ne croyaient pas que c'était de la violence.

Nous pensons avoir misé [*difficultés techniques*], parce que c'est ce que beaucoup de jeunes pensent. Ils reconnaissent les formes de violence physique et les insultes claires, mais ils ont de la difficulté à identifier la pression, l'insistance et les menaces voilées comme étant de la violence. Les éducateurs nous remercient en grand nombre pour cette plateforme qui permet, même si l'on n'est pas spécialisé en la matière, d'animer des ateliers un peu partout. Nous pensons que cet outil peut être très efficace.

Mme Emmanuella Lambropoulos: En une phrase, comment le gouvernement fédéral pourrait-il aider les organismes comme le vôtre dans leurs démarches?

Mme Claudine Thibaudeau: Pour des organisations comme la nôtre, de telles initiatives nécessitent temps et argent.

Nous avons choisi d'investir dans ce projet parce que la question est très importante. Nous avons de nouveaux projets en vue. Tout à l'heure, notre collègue parlait de cibler les plus jeunes, et nous sommes bien d'accord. Nous sommes d'ailleurs en train de rêver à une nouvelle plateforme de ce type. Au lieu de faire la prévention de la violence, nous allons procéder à la promotion des rapports égalitaires et nous allons amener les jeunes à se définir.

Nous demandons aux jeunes ce qu'ils veulent faire dans la vie, quel type d'emploi ils veulent occuper. Nous ne leur demandons pas quel type de blonde ou de copain ils voudraient être ni comment ils voudraient être. Par conséquent, nous voulons amener les jeunes à se définir, ce que nous ne faisons pas assez dans notre société.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Chabot.

Madame Chabot, vous avez six minutes.

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci, madame la présidente.

Je remercie tous nos témoins. Ma première question s'adresse à Mme Thibaudeau.

Madame Thibaudeau, je salue particulièrement tout le travail que vous faites au Québec, par l'entremise de votre organisme, pour démystifier le sujet, éduquer le public et faire en sorte que les violences sous toutes leurs formes puissent être enrayerées.

J'ai consulté votre site et vous avez une belle fiche qui s'intitule « Comme une cage de verre », qui a trait à l'emprise et au contrôle coercitif en violence conjugale. Vous expliquez d'ailleurs un peu ce qu'est le contrôle coercitif.

En fait, il y a de 60 à 80 % des femmes qui demandent de l'aide à la suite de violences conjugales ou après avoir subi un contrôle coercitif. Croyez-vous que c'est un enjeu sur lequel le gouvernement devrait se pencher?

• (1710)

Mme Claudine Thibaudeau: Absolument. Il faut élargir notre compréhension de la violence conjugale, qui va des simples comportements violents à tout ce qui concerne les rapports de pouvoir.

Dans la violence conjugale, les comportements violents sont l'outil utilisé par un des deux membres du couple pour gagner un pouvoir qu'il croit être légitime. Dans la très grande majorité des cas, c'est le fait d'hommes, il ne faut pas se le cacher.

C'est pour cela qu'à SOS violence conjugale nous travaillons très fort, toujours en collaboration avec toutes les ressources du milieu. Nous travaillons énormément avec les maisons d'hébergement de partout au Québec. Je vois ma collègue de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, qui travaille aussi très fort.

Nous essayons de développer des outils pour aider tous ces milieux, puis nous demandons aux victimes si cela ressemble à ce qu'elles peuvent vivre. Vous avez parlé de SOS-Info, sur notre page Web. Cette section contient de courts articles qui visent à bien expliquer aux victimes ainsi qu'à leurs proches toutes les composantes de la violence, les formes qu'elles peuvent prendre et les façons de les aider. Nous essayons d'être le plus concrets possible. Nous publions des articles chaque année; nous en sommes à une vingtaine actuellement. C'est un autre outil que nous utilisons pour faire de la sensibilisation.

Dans une autre section de notre site Web, il y a des témoignages pour aider les gens à comprendre la violence conjugale. Elle comporte un volet plus cartésien avec des articles explicatifs, ainsi que des témoignages, qui sont plus émotifs. On peut aussi répondre à un questionnaire interactif. Nous essayons d'utiliser différents moyens pour aider les gens à cerner ce qui est de la violence. C'est ce qui est le plus difficile.

Nous avons reçu énormément de témoignages relativement à ce site, particulièrement sur le questionnaire interactif. Des gens nous ont dit n'avoir jamais pensé être des victimes de violence conjugale. Le questionnaire sur Internet avait suscité leur curiosité. Ils nous ont dit avoir répondu, par exemple, « oui » à 8 questions sur 25, ce qui leur a fait réaliser qu'ils en étaient victimes.

À la fin du questionnaire, nous désignons telle chose comme étant de la violence émotionnelle [*difficultés techniques*], telle autre comme de l'isolement, et ainsi de suite. Nous les aidons à trouver les mots et nous constatons que cela a un très grand effet.

Mme Louise Chabot: Je veux avoir le temps de vous poser une autre question. Je vous remercie, madame Thibaudeau.

Nous nous entendons pour dire qu'il faut changer de paradigme et travailler en amont pour ce qui est de la notion de contrôle coercitif.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Monastesse, la représentante de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.

Comme vous l'avez dit dans votre témoignage, vous avez publié un mémoire sur le projet de loi n° 2 du gouvernement du Québec sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation. Dans ce mémoire, vous parlez aussi de violence conjugale, et notamment de la notion de contrôle coercitif. C'est un enjeu sur lequel le Comité permanent de la justice et des droits de la personne du Parlement fédéral a travaillé. Ma collègue a aussi parlé de contrôle coercitif dans le cadre de l'étude.

En matière de justice criminelle, comment l'insertion d'une telle définition [*difficultés techniques*] pourrait-elle prévenir d'éventuels féminicides?

Mme Manon Monastesse: Au-delà de la criminalisation du concept de la violence conjugale, nous avons espoir de criminaliser le contrôle coercitif.

Nous sommes en lien étroit avec nos collègues de la Grande-Bretagne et de l'Écosse. En très peu de temps, soit en deux ans, le portrait de la judiciarisation des situations de violence a beaucoup changé. Il faut préciser que le contrôle coercitif est une privation de la liberté. C'est donc une atteinte aux droits fondamentaux des femmes, principalement.

En Grande-Bretagne et en Écosse, où l'on a criminalisé ce concept, on a constaté une montée fulgurante du nombre de plaintes portées sous ce chef d'accusation. Cela a permis aux femmes victimes de violence conjugale d'être mieux protégées, elles-mêmes et leurs enfants.

• (1715)

Mme Louise Chabot: Le Québec tente de mettre sur pied un tribunal spécialisé. Comment voyez-vous son fonctionnement? Qu'en sera-t-il de la cohérence, si ce tribunal n'a pas de pendant au fédéral?

[Traduction]

La présidente: Le temps imparti pour cette série de questions est écoulé. Je dois maintenant passer à l'intervenante suivante.

Madame Gazan, vous avez la parole. Vous avez six minutes.

Mme Leah Gazan: Je pense que c'est une très bonne chose que nous parlions des enfants et des répercussions de la violence sur les enfants et les jeunes.

J'aimerais poser une question sur le système de protection de l'enfance.

Cora Morgan, qui travaille pour le Manitoba First Nations Family Advocate Office, a indiqué, dans un article publié par CBC en 2018, que nous savons que de nombreuses femmes disparues ou assassinées à Winnipeg se trouvaient dans le système de protection de l'enfance.

L'article mentionne précisément une jeune femme de 17 ans qui a été retrouvée dans un champ à l'extérieur de Winnipeg après avoir été mise à la porte d'un foyer de groupe, et deux autres femmes qui ont péri en 2009 et qui se trouvaient également dans le système de protection de l'enfance.

Je pose la question parce que nous parlons des répercussions de la violence familiale sur les enfants, mais les systèmes qui sont censés protéger ces enfants les laissent tomber, ce qui entraîne des décès. Souvent, comme nous le savons, de nombreuses jeunes femmes atteignent l'âge où elles doivent sortir du système de protection de l'enfance seulement pour se retrouver en situation d'exploitation sexuelle.

En disant cela, je me demande — et je m'adresse plus particulièrement à Mme Dunn — si des recherches ont été menées sur la prévention visant à soutenir les familles dans la non-violence, en les gardant ensemble au lieu de les séparer, afin de protéger les enfants et les familles de la violence.

Mme Jennifer Dunn: Notre centre a mené des travaux sur cette question. Je suis désolée de ne pas avoir une réponse à portée de main, mais je serais en mesure de l'envoyer à [*difficultés techniques*] si vous le souhaitez.

Mme Leah Gazan: Je vous remercie.

Je pose cette question parce que nous savons que l'une des répercussions du colonialisme a été la prise en charge, que ce soit par l'entremise d'institutions, de pensionnats, du système de protection de l'enfance ou de la rafle des années 1960, de personnes adoptées, ce qui a entraîné des répercussions très graves sur les familles et parfois une normalisation de la violence qui a été vécue dans ces institutions, y compris par des jeunes hommes qui se sont retrouvés dans ces institutions et qui n'ont souvent aucun soutien.

Lorsque nous parlons de programmes de soutien pour les jeunes hommes aux prises avec des comportements violents, je me demande si nous utilisons une approche intersectionnelle pour aider au mieux ces jeunes hommes à trouver d'autres façons d'agir en société.

J'aimerais demander aux témoins ce qu'elles en pensent.

[Français]

Mme Manon Monastesse: Permettez-moi de répondre à la question que se pose Mme Gazan.

Notre approche en intervention est toujours dans une perspective intersectionnelle. Nous prenons en compte les différentes formes d'oppression. En ce qui concerne le système de protection de la jeunesse, de nombreuses études ont été faites par des chercheurs, dont M. Simon Lapierre, professeur à l'Université d'Ottawa. Ces études portent sur la problématique de la reconnaissance par les systèmes de protection de la jeunesse de la violence familiale [*difficultés techniques*].

Un livre intitulé *Failure to Protect* démontre à quel point on remet toute la responsabilité sur les épaules des mères, qui doivent assurer la protection de leurs enfants qui sont des victimes, sans être soutenues par le système de protection de la jeunesse. Les études démontrent également à quel point, malheureusement, les femmes autochtones et les femmes immigrantes sont beaucoup plus visées par des mesures bien plus restrictives de la part du système de protection de la jeunesse.

Chaque année, notre fédération tient un événement baptisé « Déjeuner des hommes contre les violences envers les femmes ». Nous intervenons aussi, depuis plusieurs années, dans les cégeps. Nous discutons avec les jeunes, garçons et filles, sur la façon dont ils peuvent être des alliés pour lutter contre la violence faite aux femmes. Nous discutons avec des étudiants en techniques policières, en délinquance, en intervention psychosociale et en travail social, parce que c'est important de parler de la façon dont les hommes peuvent être des alliés, autant dans leur vie personnelle que dans leur vie professionnelle.

Nous avons besoin d'entendre les hommes, parce que, heureusement, ils ne sont pas tous violents. Nous avons besoin d'entendre la voix collective et les voix individuelles des hommes qui ne le sont pas, afin qu'ils puissent être vraiment des modèles de comportement pour les jeunes garçons et les jeunes filles.

• (1720)

[Traduction]

La présidente: C'est excellent.

C'est ce qui termine la première série de questions.

Il ne reste que quelques minutes à la réunion, et je vais donc devoir modifier ce qui avait été prévu. Nous ferons ce que nous avons fait la dernière fois, c'est-à-dire que nous accorderons deux questions aux conservateurs, deux questions aux libéraux, une question au Bloc et une question au NPD.

La parole est à Mme Goodridge, qui posera sa première question.

Mme Laila Goodridge: J'aimerais remercier les témoins de leurs déclarations éclairées.

[Français]

Je remercie tout le monde.

[Traduction]

Au sein du Comité, je me suis notamment penchée sur le type d'outils législatifs à notre disposition. Vous avez parlé de ce qu'ont fait certains pays à cet égard. Dans le groupe de témoins précédent, on nous a parlé de l'Australie et de certaines des réussites de ce pays. Nous avons également parlé un peu de la loi de Clare, qui a été adoptée en Alberta et en Saskatchewan. Pouvez-vous nous donner un aperçu de la situation dans ces provinces et nous parler des questions sur lesquelles nous pourrions nous pencher à l'avenir?

[Français]

Mme Manon Monastesse: Nous sommes aussi en contact avec nos collègues australiennes. Les tribunaux spécialisés fonctionnent encore mieux en Australie, parce qu'ils entendent à la fois les causes criminelles et les causes civiles. [Difficultés techniques] cela a vraiment eu un effet. Ces tribunaux existent depuis 12 ans, en Australie. Ils permettent d'assurer non seulement une meilleure compréhension de la violence conjugale et familiale, mais aussi une intervention beaucoup plus intégrée, considérant le fait qu'on travaille en même temps sur les plans criminel et civil. Cela permet également d'avoir un meilleur encadrement et un meilleur soutien auprès des conjoints qui ont des comportements violents.

Ces interventions sont beaucoup plus adaptées et elles donnent de meilleurs résultats en matière de réhabilitation et du changement de comportement des conjoints, parce qu'ils doivent eux-mêmes se présenter à la cour et donner le compte rendu...

Mme Laila Goodridge: Je vous remercie.

Je suis désolée de vous interrompre, mais nous avons très peu de temps. Si les autres témoins pouvaient donner une brève réponse, nous leur en serions très reconnaissants.

[Traduction]

Mme Jennifer Dunn: Je tiens à préciser qu'il serait extrêmement important que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent à la création d'une approche cohérente d'un bout à l'autre du pays. Ce serait la meilleure [difficultés techniques]. Ainsi, les conséquences d'une situation vécue par une femme en Colombie-Britannique seraient les mêmes que celles d'une situation vécue par une femme en Ontario — par exemple, les mêmes accusations seraient portées contre l'agresseur. De cette façon, on utiliserait la même approche à l'échelle du pays plutôt que d'utiliser une approche différente dans chaque province ou territoire.

• (1725)

La présidente: C'est excellent. Je vous remercie beaucoup.

La parole est à Mme Sudds, qui pourra poser deux questions.

Mme Jenna Sudds (Kanata—Carleton, Lib.): Je tiens à remercier les témoins d'aujourd'hui d'avoir inspiré les connaissances que nous avons rassemblées.

J'ai une question pour Mme Monastesse. Vous avez mentionné l'importance du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre. J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet. Il s'agit d'un engagement que nous avons pris et que nous terminerons cette année, avec de nombreuses contributions en cours de route. J'aimerais que vous nous expliquiez ce que vous espérez en retirer.

[Français]

Mme Manon Monastesse: D'autres pays ont un plan semblable au Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité. Il s'agit souvent d'une loi, d'ailleurs.

L'importance de ce plan réside dans le fait qu'il permet au fédéral de faire preuve de leadership et, comme le disait Mme Dunn, d'apporter une réponse beaucoup plus cohérente d'un océan à l'autre. La mise en œuvre d'une stratégie nationale permettra au fédéral de mieux travailler avec les provinces afin d'apporter une réponse beaucoup mieux adaptée aux besoins des femmes violentées et de leurs enfants.

Également, dans la réponse [difficultés techniques] on sait que certaines provinces ont des plans d'action, mais qu'elles n'ont pas de politiques, comme l'implantation de tribunaux spécialisés. Le fédéral pourrait faire preuve de leadership à cet égard et discuter avec les provinces afin de déterminer comment apporter une réponse beaucoup plus cohérente et accessible partout au Canada. Pour nous, il est important qu'on puisse répondre aux besoins des femmes violentées de toutes les régions du Canada.

Je parle évidemment des tribunaux spécialisés, mais il faut agir sur plusieurs plans. Il faut notamment offrir un meilleur accès aux maisons d'hébergement. On en compte 130 au Québec, mais au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, il en existe très peu. Ce n'est pas une question de population, c'est une question de besoins des femmes en matière de sécurité. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'existe que trois maisons d'hébergement, et la question de la distance est extrêmement importante. Souvent, il faut prendre un avion pour s'y rendre. Ce sont des obstacles majeurs pour les femmes qui souhaitent fuir un contexte de violence conjugale.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur une stratégie nationale qui répondrait à tous les besoins des femmes, où qu'elles se trouvent au Canada.

[Traduction]

La présidente: Madame Sudds, je suis désolée de vous interrompre, mais il ne reste que deux minutes à la réunion.

J'aimerais beaucoup donner une minute au Bloc et une minute au NPД pour poser chacun une question et recevoir une réponse, et nous devons ensuite mettre fin à la réunion.

La parole est au Bloc. Madame Chabot, vous avez la parole.

[Français]

Mme Louise Chabot: Merci, madame Monastesse.

La question des tribunaux spécialisés est tout de même importante. Parfois, on n'attend pas d'avoir des normes nationales partout pour légiférer. Je tiens à saluer l'initiative dont le Québec a fait preuve relativement à plusieurs questions de violence conjugale. Je pense que, pour être cohérent, le fédéral devrait poursuivre ce travail.

Ma question porte sur le financement, dont on a parlé. J'imagine que les services à financer relèvent de la sécurité publique. Trouvez-vous importante la proximité du financement entre les milieux communautaires et la santé et les services sociaux?

• (1730)

Mme Manon Monastesse: Votre question s'adresse-t-elle à moi, madame Chabot?

Mme Louise Chabot: Oui. Allez-y, madame.

Mme Manon Monastesse: Au Québec, le financement des maisons d'hébergement provient exclusivement du ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous considérons qu'il devrait y avoir partout au Canada un financement destiné à la mission de base. Cela permettrait d'éviter de toujours aller chercher du financement auprès d'autres ministères, le ministère de la Justice, entre autres. Nous militons beaucoup en faveur du financement de la mission de base. Les maisons d'hébergement pourraient faire une demande de financement, selon leurs besoins.

Mme Louise Chabot: Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie beaucoup de votre brève intervention.

Madame Gazan, vous avez une minute pour poser vos questions et entendre les réponses.

Mme Leah Gazan: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Un grand nombre des témoins d'aujourd'hui ont parlé de l'importance de s'attaquer à la question de la violence chez les hommes. Je suis très fière de vous annoncer qu'à Winnipeg, nous avons des groupes de jeunes hommes qui font du mentorat entre eux. Ce sont de véritables héros locaux, comme Mitch Bourbonniere, qui encadre d'autres hommes pour lutter contre la violence et mettre fin à la misogynie. Un de mes bons amis, Ryan Beady, participe également à une telle initiative.

Pouvez-vous parler de l'importance d'appuyer ces initiatives, qui sont menées par des bénévoles et qui ne reçoivent aucun soutien, et de la nécessité d'investir dans des programmes qui permettent aux

hommes et aux jeunes hommes de s'appuyer mutuellement pour progresser vers la non-violence?

[Français]

Mme Claudine Thibaudeau: J'aimerais ajouter quelques commentaires.

De toute évidence, il est important de soutenir toutes les initiatives contre la violence, mais, en premier lieu, il faut offrir des services aux victimes pour assurer leur sécurité. Cela dit, je crois également qu'il est important d'avoir une définition commune de la violence et de connaître les orientations que nous voulons donner aux interventions. Cela nous permettrait d'évaluer la pertinence des demandes de financement afin de nous assurer que les organismes qui reçoivent du financement sont en phase avec la définition commune de la violence.

Au Québec, la Politique d'intervention en matière de violence conjugale comporte une définition de la violence, mais ce n'est pas toujours évident. Certains organismes défendent des positions publiques qui vont à l'encontre de la Politique. Pourtant, elles reçoivent une aide financière pour intervenir auprès des victimes de violence conjugale. C'est certain que, pour nous, à SOS violence conjugale, et pour nos partenaires, cela pose un problème. En effet, nous croyons que, pour intervenir auprès des victimes de violence, il faut assurer une certaine cohérence des interventions et être en phase avec une définition commune. En ce qui concerne l'organisme que vous avez mentionné, c'est fantastique. Quant à d'autres organismes, particulièrement ceux qui interviennent auprès des hommes, il faut s'assurer que ce soit dans la même veine et dans la même philosophie d'intervention que la nôtre.

[Traduction]

La présidente: C'est formidable.

J'aimerais remercier sincèrement tous les témoins qui ont comparu aujourd'hui. Nous aurions pu vous écouter encore pendant des heures, car vous avez tellement de choses à partager.

On a demandé certains renseignements, et si ces renseignements doivent nous être envoyés, veuillez les faire parvenir à la greffière du Comité. Elle sera en mesure de nous les transmettre.

Je remercie donc chaleureusement nos témoins, Mme Dunn, Mme Monastesse et Mme Thibaudeau, de leurs excellents témoignages.

Je vous rappelle que notre prochaine réunion aura lieu vendredi. Il s'agit de [difficultés techniques] réunion avec DAWN Canada, le RQCALACS — le regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel —, les services familiaux Bouclier d'Athéna et l'Institut canadien de recherches sur les femmes. Nous entendrons donc de nombreux témoins ce vendredi.

J'aimerais encore une fois remercier tous nos témoins.

Je remercie tous les participants d'avoir si bien travaillé ensemble.

Nous nous reverrons ce vendredi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>